



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

indemnisation

Question écrite n° 38799

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des Français rapatriés d'Afrique du Nord au regard de l'article 46 de la loi d'indemnisation. M. le Premier ministre a promis le règlement très prochain de leur problème sans préciser la date. Il lui demande s'il est en mesure de lui fournir les délais et modalités de mise en oeuvre de cette prochaine réparation.

Texte de la réponse

L'application des dispositions de cet article a conduit à déduire de l'indemnité allouée aux rapatriés, à la suite de la perte de leurs biens possédés en Afrique du Nord, les prêts de réinstallation dans une profession non salariée antérieurement attribués lors de leur retour en métropole. Ce dossier est en cours d'instruction par les ministères concernés. A ce jour, le Gouvernement n'a donc pas encore arrêté de décision sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38799

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7070

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1294